



La Bastidonne

COMMUNE DE LA BASTIDONNE

République Française  
Département Du Vaucluse  
F-84120 LA BASTIDONNE

Tél: 04.90.09.63.95  
Mail: mairie@la-bastidonne.fr

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU 25 JUIN 2024**

N° 041 \_2024

DATE DE LA CONVOCATION :  
**20 JUIN 2024**  
DATE D’AFFICHAGE :  
**20 JUIN 2024**

**Nombre de membres**  
En exercice : 15  
Présents : 12  
Absents : 1  
Ayant donné procuration : 2

### **OBJET : ADHESION DE LA COLLECTIVITE A L’AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE VAUCLUSE INGENIERIE – FORMULE 1**

L’an **DEUX MILLE VINGT QUATRE** et le **VINGT-CINQ**, à vingt heure quinze, le Conseil Municipal de la Commune de LA BASTIDONNE s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de **JUIN** sous la présidence d’**Emma LEON, Maire**. et la désignation de Monsieur Thomas NERVI en qualité de secrétaire de séance.

**Etaient présents :** Mesdames, Messieurs, Emma LEON, Jacques DECUIGNIERES, Jean Charles BARBANT, Thomas NERVI, Amelle HAFAFSA, Gérard GRELET, Thierry DELESCLUSE, Éric LEVANTIS, Vincent MARTIN, Sandrine PEREIRA, Hugues SERVIERE, Laure VINCENT

**Absents ayant donné procuration :**  
Alexandra HAYEK à Jean-Charles BARBANT  
Laurence PETIT à Gérard GRELET

**Absents :**  
Lou LOMBARD

Mes chers collègues,

En vue de proposer une assistance technique, juridique et financière, en appui des projets portés par les communes et les EPCI, Vaucluse Ingénierie évolue et devient une agence technique départementale.

### Exposé des motifs

Vaucluse Ingénierie prend la forme d'un établissement public administratif départemental avec une autonomie juridique et financière. Ce statut permet à ses adhérents de solliciter les interventions de l'agence dans un cadre juridique sécurisé.

L'agence Vaucluse Ingénierie intervient dans le domaine de la voirie et des aménagements cyclables.

### L'agence Vaucluse Ingénierie accompagne les communes et les EPCI en matière :

- d'ingénierie technique,
- de recherche de financements,
- de conseil juridique,
- de réflexion stratégique de développement territorial.

**Adhésion de la commune à la FORMULE 1:** prestations en voirie/aménagements vélos, sur la base de 0,50 €/habitant, ouvertes à toutes les communes et à tous les EPCI (ex DACT).

### Fonctionnement statutaire :

- 2 collèges ayant voix délibérative :
  - 1 collège de Conseillers départementaux
  - 1 collège de représentants des communes et des EPCI
- 1 assemblée générale et 2 conseils d'administration par an.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, il est donc proposé au Conseil Municipal d'adhérer à l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie pour la formule 1.

### Visas :

**Vu** l'article L.5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. »,

**Vu** la délibération n° 2023-546 du Conseil départemental du 15 décembre 2023 approuvant la création de l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie, sous la forme d'un établissement public administratif,

**Vu** l'annexe 1 relative aux statuts de l'agence Vaucluse Ingénierie et notamment leur article 6 qui dispose que: « Dès lors que la collectivité est éligible selon les termes de l'article 5, la qualité de membre s'acquiert de droit dès notification à l'agence Vaucluse Ingénierie, de l'approbation des présents statuts par l'organe délibérant de la collectivité qui demande à adhérer et ce, sans qu'une délibération de l'agence Vaucluse Ingénierie ne soit requise. (...). L'adhésion donne lieu au versement d'une cotisation annuelle à l'agence Vaucluse Ingénierie telle que mentionnée à l'article 20 des présents statuts. »,

